

Procès-verbal du rapport n° 4	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 9 décembre 2013		Chapitre : Article :

**TABLEAU DES EFFECTIFS
SUPPRESSION, CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES
AU 1^{ER} JANVIER 2014**

Le Président donne lecture :

CHAPITRE 1 – Transformations d'emplois budgétaires

1.1. Au sein de la filière sapeurs-pompiers professionnels

1.1.1 Un lieutenant de 1^{ère} classe peut prétendre à un avancement au grade de lieutenant hors classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste de capitaine en poste de lieutenant hors classe.

1.1.2 Cinq adjudants peuvent prétendre à un avancement au grade de lieutenant de 2^{ème} classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues et compte tenu des postes vacants, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 2 postes de lieutenant de 1^{ère} classe en postes de lieutenant de 2^{ème} classe, transformation d'un poste de sapeur de 1^{ère} classe en poste de lieutenant de 2^{ème} classe.

1.1.3 Un poste de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers est actuellement pourvu par un commandant. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation d'un poste de commandant en poste de lieutenant de 2^{ème} classe.

1.1.4 Treize sergents de sapeurs-pompiers professionnels peuvent prétendre à un avancement au grade d'adjudant. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues et compte tenu des postes vacants et du protocole d'application de la réforme de la filière sapeur-pompier professionnel, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 5 postes de sergent en poste d'adjudant, transformation de 3 postes de caporal en poste d'adjudant.

1.1.5 Des postes de caporal avaient été ouverts, qui compte tenu des avancements intervenus n'ont plus lieu d'être. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 17 postes de caporal en postes de sapeur de 1^{ère} classe.

.../...

1.2 Au sein de la filière administrative

1.2.1 Un rédacteur principal de 1^{ère} classe peut prétendre à un avancement au grade d'attaché. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe en poste d'attaché.

1.2.2 Deux adjoints administratifs de 1^{ère} classe peuvent prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

1.3 Au sein de la filière technique

1.3.1 Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe avait été ouvert. L'agent recruté ayant le grade de technicien territorial, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe en poste de technicien territorial.

1.3.2 Un adjoint technique de 1^{ère} classe peut prétendre à un avancement au grade de d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

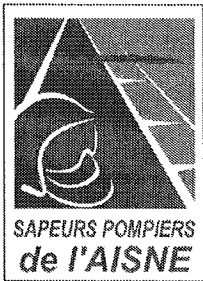
CHAPITRE 2 – Suppressions d'emplois budgétaires

2.1.1 Trois apprentis du supérieur ont achevé leur formation au SDIS. Aussi, il est proposé la suppression d'emplois suivante :

- suppression de 3 postes d'apprenti du supérieur.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante.



Délibération n° 4	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 9 décembre 2013		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	12
Votants :	13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :

19 DEC. 2013

Le 9 décembre 2013 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 12 novembre 2013, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Daniel GARD représentant Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

M. Jean-Claude CAPPELE donne pouvoir à M. Frédéric MATHIEU.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne représenté par M. Arnaud JASPART, chef de bureau du cabinet

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : M. Hervé BOUCHAERT, Préfet de l'Aisne
MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel COLLET, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Gérard DOREL, Commandant Eric GODULLA, M. Charles COQUELLE, payeur départemental.

Assistaient à la séance : Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

**TABLEAU DES EFFECTIFS
SUPPRESSION, CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES
AU 1^{ER} JANVIER 2014**

Vu le rapport n° 4 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications qui figurent au tableau des effectifs en résultant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne.

PREFECTURE DE L' AISNE
19 DEC. 2013

Le Président,

Thierry THOMAS

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/10/2013**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/07/2013	EFFECTIFS POURVUS 01/10/2013	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2014	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
FILIERE SAPEURS-POMPIERS						
Colonel	A	2	2	2		
Lieutenant-colonel	A	8	6	8		
Commandant	A	10	10	9		
Capitaine	A	6	4	5		
Lieutenant hors classe	B	1	1	2		
Lieutenant de 1ère classe	B	26	22	24		
Lieutenant de 2ème classe	B	1	2	5		
Adjudant	C	79	75	87		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	166	152	161		
Caporal chef (grade)	C	5	2	5		
Caporal et caporal chef appellation	C	53	50	36		
Sapeur de 1ère classe	C	2	14	15		
Sapeur de 2ème classe	C	0	0	0		
Sous-total		359	340	359	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS						
MEDICAL						
Médecin de SPP hors classe	A	1	0	1		
Médecin de SPP de 1ère classe	A	1	1	1		1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	1	1		1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin territorial	A	1	0	1		1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Pharmacien de SPP	A	1	1	1		Art 3 Alinéa 5
Infirmier d'encadrement SPP	A	1	1	1		
Sous-total		6	4	6	3	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial	A	1	1	1		
Attaché Principal	A	1	1	1		
Attaché	A	3	3	4		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2	2		
Rédacteur	B	3	3	3		dont 1 art 3 Alinéa 1
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	5	4	5		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	3	3	5		
Adjoint administratif de 1ère classe	C	19	17	17		
Adjoint administratif de 2ème classe	C	23	23	23		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnels (ou agent des services techniques - art.3 al.2 Loi 26/1/84)
Sous-total		62	58	62	0	

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/10/2013**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/07/2013	EFFECTIFS POURVUS 01/10/2013	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2014	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef classe normale	A	1	1	1		
Ingénieur principal	A	1	1	1		
Ingénieur	A	3	2	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	5	5	5		dont 1 mis à disposition par le conseil général
Technicien principal de 2ème classe	B	4	2	3		
Technicien	B	0	1	1		Art 3 alinéa 2
Agent de maîtrise	C	1	1	1		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	2	2	2		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	2	2	3		
Adjoint technique de 1ère classe	C	5	3	4		
Adjoint technique de 2ème cl	C	5	6	5		
Sous-total		29	26	29	0	
FILIERE SOCIALE						
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	1		
Sous-total		1	1	1		
TOTAL		457	429	457	3	
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	2	10		
CDO CRO	C	1	0	1		
Apprentis		5	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	0	4		Art 3 Alinéa 2